|  |
| --- |
| **Annexe 1 : Formation des enseignants en « Gestes qui sauvent » - Enseignement secondaire** |

1. **Objectifs**

Cet appel est destiné à former les enseignants d’éducation physique de l’enseignement secondaire à former à leur tour des jeunes dans le temps scolaire afin de les rendre capables d’intervenir en cas de malaise cardiaque. Le matériel d’entrainement est également fourni afin de permettre un enseignement performant.

En une journée - ou une demi-journée pour un établissement organisant un 1er Degré d’Observation Autonome (DOA.) -, l’enseignant reçoit une formation qui lui permet d’acquérir les compétences nécessaires à l’usage du matériel didactique (mannequins, MiniPop, DEA d’entrainement, visuels, etc.) et à la transmission à ses élèves d’une manière progressive des gestes qui sauvent.

Les compétences principales à acquérir pour les élèves, de manière spiralaire, sont les suivantes :

* je constate que la victime est en arrêt cardio-respiratoire ;
* j’appelle utilement les secours ;
* je sais pratiquer un massage cardiaque avec et sans insufflations ;
* j’emploie un défibrillateur automatique.

Une aide financière est destinée :

* à l’acquisition du matériel didactique nécessaire à la formation des élèves
  + mannequins,
  + défibrillateurs d’entrainement,
  + visuels,
  + consommables ;
* au défraiement des formateurs lors de la formation des enseignants d’éducation physique au sein de l’école.

En fonction de l’opérateur sélectionné, les montants seront répartis de la manière suivante :

* maximum 1.500 € par école de l’enseignement secondaire organisant uniquement un DOA ;
* maximum 1.600 € par école de l’enseignement secondaire organisant uniquement un second et 3e degré de l’enseignement secondaire.

Les deux enveloppes sont cumulables pour les établissements organisant les 3 degrés, soit **3100€ maximum.**

1. **Conditions de participation**

* Être un établissement d’enseignement secondaire ou un DOA situé en Fédération Wallonie-Bruxelles.
* Avoir eu un contact préalable avec l’opérateur sélectionné.
* Avoir introduit le dossier de candidature complet dans les délais impartis : le formulaire sera complété en ligne et les annexes éventuelles envoyées en pdf par mail (voir point 4).
* Avoir désigné une personne référente pour le projet.
* S’engager à renvoyer un rapport d’activités annuel reprenant notamment le nombre d’enseignants formés et le nombre d’élèves touchés suite à la formation de ces enseignants.

1. **Critères de sélection**

* L’opérateur sélectionné bénéficie au minimum de l’agrément d’un service public (SPF Emploi, Travail et Concertation sociale par exemple) ainsi que d’une reconnaissance IFC ou en cours (voir point 4).
* Le lien entre le présent dispositif, le plan de formation, le projet d’établissement et, le cas échéant, le plan de pilotage ou le contrat d’objectifs.
* L’adéquation du budget sollicité.
* Le nombre d’élèves touchés par rapport au nombre total d’élèves de l’école. **Celui-ci doit être au minimum supérieur à 50% pour la première année.**

Une priorité est accordée aux écoles ayant remis une candidature l’année précédente et n’ayant pas pu être retenues.

Les critères ci-dessus seront examinés par un jury, présidé par la Direction générale de l’Enseignement obligatoire, afin de déterminer quels établissements scolaires seront sélectionnés pour l’année scolaire 2021-2022. Le Jury veillera à ce que les établissements sélectionnés répondent à des critères de répartition géographique et de réseaux d’enseignement.

Si le nombre total d’établissements scolaires répondant aux critères de sélection pour cette année scolaire est dépassé par rapport au budget prévu, l’ordre chronologique de l’envoi des candidatures sera d’application.

1. **Des opérateurs de formation**

Des partenaires sont référencés en annexe de cette circulaire de manière non exhaustive.

Il s’agit de :

* « L’école sauve des vies » projet des Amis du SAMU asbl et LFBS asbl ;
* « Enseignants Relais RCP » de la Croix-Rouge de Belgique.

Libre à chaque établissement scolaire de collaborer avec un autre partenaire dans le cadre de cet appel à projets. Toutefois la formation proposée par le partenaire, ainsi que son expérience professionnelle fera l’objet d’une évaluation par le Jury : l’opérateur de formation doit répondre aux objectifs de la formation (voir point 1) et posséder au moins une des reconnaissances ci-dessous :

* agrément SPF emploi en tant que formateur secourisme ou gestes qui sauvent ;
* agrément ou reconnaissance internationale en secourisme ou gestes qui sauvent ;
* emploi effectif dans le milieu médical (avec attestations de l’employeur) et capacités didactiques (CV – formation ou expérience probante).

**Il doit également bénéficier d’une reconnaissance IFC.**

Une description complète de l’activité devra alors être envoyée par mail ainsi que la preuve d’agrément et de reconnaissance IFC.

Note : les organismes reconnus par l’IFC permettent de faire entrer les formations parmi les 2 demi-jours de formation continue obligatoire.

1. **Etapes de la procédure**
2. L’envoi des candidatures se fait pour le **15 octobre 2021** au plus tard, via le formulaire en ligne <https://forms.gle/Vbute2kXuxAFC3CL6>

Les annexes éventuelles (voir point 4) sont envoyées **en pdf** **pour la même date** auprès de la Direction générale de l’Enseignement obligatoire, à l’adresse suivante : [marleine.dupuis@cfwb.be](mailto:marleine.dupuis@cfwb.be).

L’objet du mail reprendra l’intitulé de l’appel à projets « Gestes qui sauvent » ainsi que le **numéro fase** de l’établissement (ex. Gestes qui sauvent\_5960).

1. Le jury vérifie l’adéquation de la candidature avec les critères tels que définis dans le présent appel.
2. Le jury communique les résultats de la sélection à la Ministre de l’Éducation pour le 19 novembre 2021 au plus tard, en vue d’une décision par le Gouvernement.

Pour les écoles sélectionnées :

1. Dès réception de l’arrêté de subvention, l’école contacte l’opérateur, préalablement choisi, afin d’établir le planning de formation des enseignants. Les activités devront être programmées entre novembre 2021 et juin 2022.
2. Pour le 31 août 2022 au plus tard, l’établissement scolaire transmet les justificatifs des dépenses (la facture de l’opérateur), la déclaration de créance et la fiche d’évaluation de la formation qui lui seront envoyées après la sélection.

**Le paiement de la subvention sera effectué en deux tranches sur le compte en banque réservé aux subventions de fonctionnement.**

1. **Annexes**

* Contenu du formulaire en ligne
* Présentation « Enseignants Relais RCP » de la Croix-Rouge de Belgique
* Présentation « L’école sauve des vies » projet des Amis du SAMU asbl et LFBS asbl

**Annexes**

**FORMULAIRE à compléter EN LIGNE** **en suivant ce lien** : <https://forms.gle/Vbute2kXuxAFC3CL6>

***Afin de mieux préparer votre encodage, voici les informations qui seront à introduire dans le formulaire.***

# Candidature - Appel à projets 2021/2022 Gestes qui sauvent

À introduire pour le **15 octobre**  au plus tard.

L'envoi de ce formulaire implique l'accord de la direction et du Pouvoir organisateur.

Les annexes éventuelles sont à envoyer pour la même date à : [marleine.dupuis@cfwb.be](mailto:marleine.dupuis@cfwb.be) (uniquement dans le cas où l’école choisit un autre opérateur que l’École sauve des vies ou la Croix-Rouge)

## Adresse e-mail \*

## (Il s’agit de l’adresse sur laquelle vous recevrez l’accusé de réception, la copie de votre formulaire ainsi que le lien vous permettant éventuellement de le modifier avant le 15 octobre.)

## Etablissement

## Numéro fase de l’école \*

## Numéro fase de l’implantation \*

## Nom officiel \*

## Type d'établissement \*

## DOA

## École organisant uniquement un deuxième et un troisième degrés

## École organisant les trois degrés

## 

## Adresse complète \*

## Email \*

## Téléphone \*

Intitulé du compte \*

Nom et prénom de la direction \*

Nombre d'élèves total de l'établissement \*

## Personne de référence pour le projet

## Nom et prénom \*

## Fonction dans l'école \*

## Email \*

## Téléphone \*

## Candidature

## Opérateur sélectionné \*

Si vous cochez "autre", la description complète de l'activité ainsi que les preuves d'agrément et de reconnaissance de l'opérateur sont à envoyer par mail **en pdf** à [marleine.dupuis@cfwb.be](mailto:marleine.dupuis@cfwb.be) avant le 15/10/21 (voir point 4 de la circulaire).

## L’école sauve des vies (ESV)

## Enseignants Relais RCP (Croix-Rouge)

## Autre (à préciser)

## Contact préalable avec l'opérateur \*

## Oui

## Non

## L’école a déjà remis une candidature à cet appel à projet précédemment. Cette candidature n’avait pas été retenue.

## Oui. (indiquer l’année)

## Non

## L’école a déjà remis une candidature à cet appel à projet précédemment. Cette candidature avait été retenue.

## Oui. (indiquer l’année)

## Non

## Nom des enseignants inscrits \*

## Lien avec le plan de formation, le projet d'établissement et, le cas échéant, le plan de pilotage ou le contrat d’objectifs \*

Expliquer

## Plan de mise en œuvre \*

Expliquer

## Nombre d'élèves touchés durant la 1ère année scolaire \*

Prévision

## Budget en euros \*

## Commentaire(s) éventuel(s)

## 

## 